

Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel Rapport à l'appui des comptes de l'exercice 2011

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Conformément à la loi sur les communes et au règlement général de commune, le Conseil communal a l'avantage de vous soumettre son rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice 2011.

PREAMBULE

Alors que le budget de l'exercice 2011 prévoyait un excédent de charges de fr. 64'440.-, le Conseil communal vous présente les comptes 2011 présentant un déficit ramené à fr. 14'511.83.

Comme de coutume, vous trouverez au travers des pages suivantes, différents commentaires que le Conseil communal juge utile de vous apporter pour une meilleure compréhension des comptes communaux.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

0 - Administration

01 - Législatif et exécutif

011 - Conseil général

Durant l'année 2011, le Conseil général s'est réuni à quatre reprises, les 5 avril, 23 juin, 27 octobre et 13 décembre.

Nous vous dressons ci-dessous un bref résumé de ces séances :

a) Séance ordinaire du 5 avril 2011

Présidence : Gian Carlo Frosio 22 Conseillers généraux présents

1. Comptes de l'exercice 2010

Les comptes de l'exercice en question se présentaient de la manière suivante :

Dépenses totales : fr. 5'079'125.36 Recettes totales : fr. 5'129'866.33 **Excédent de recettes : fr. 50'740.97**

Ils étaient acceptés à l'unanimité par le Conseil général.

2. Demande d'un crédit de fr. 150'000.- permettant la réfection des captages des Combes-Dernier

L'eau provenant des sources ayant cessé de parvenir à la station de pompage, des travaux urgents étaient devenus nécessaires afin de récolter ce précieux liquide. Cet investissement permettait le remplacement d'une conduite de 905 m, alors que les propriétaires privés s'étaient engagés à réfectionner les introductions de leurs bâtiments.

Le Conseil général acceptait ce crédit à l'unanimité.

3. Informations orales liées à l'école

Le Conseil communal fournissait des informations importantes au Conseil général concernant l'école. Il était question notamment de la classe des Petits-Ponts, de la nouvelle cour d'école, des trois cycles HarmoS et de la régionalisation de l'entier de l'école obligatoire.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Sur proposition des partis, le bureau du Conseil général se présentait comme suit, pour la prochaine année :

Président du Conseil général : Didier Barth

1^{er} vice-président : Yvan Monard

2ème vice-président : Gian Carlo Frosio

Secrétaire : Jean-Maurice Kehrli

Secrétaire adjoint : Flavia Maire

Questeurs: Pascal Humbert-Droz
Jean-Marc Robert

b) Séance extraordinaire du 23 juin 2011

Présidence : Didier Barth

25 Conseillers généraux présents

1. Modification du Règlement des drainages

La nouvelle organisation judiciaire neuchâteloise impliquait le remplacement du Tribunal administratif par le Tribunal cantonal. Il s'agissait alors de modifier les règlements communaux en conséquence et le Règlement des drainages était le seul à être touché dans notre commune.

Le Conseil général acceptait cette adaptation à l'unanimité.

2. Modification du Règlement pour la fourniture de l'eau potable

Afin de clarifier la situation des propriétaires possédant un droit d'eau, le Conseil communal proposait au Conseil général de modifier le règlement précité, définissant ainsi clairement les tronçons privés et ceux communaux, ainsi qu'à quelle partie en revenait l'entretien.

Le Conseil général acceptait cette adaptation à l'unanimité, après avoir décidé (également à l'unanimité) d'ajouter au règlement le fait qu'en cas de fuite des conduites privées, les propriétaires sont tenus de les réparer sans délai, les mètres-cubes d'eau perdus leur étant facturés, même en cas de branchement direct sur les captages.

3. Vente d'une parcelle de la rue du Marronnier à Mme et M. Marti

Le Conseil communal avait été contacté par Mme et M. Marti qui étaient intéressés à s'implanter durablement aux Ponts-de-Martel en achetant la dernière parcelle libre du quartier du Marronnier.

Le Conseil général acceptait cette vente de terrain à l'unanimité.

4. Demande d'un crédit de fr. 130'000.- permettant la réfection d'un tronçon de route entre Le Voisinage et Martel-Dernier

L'état de ce tronçon de route ne permettait plus d'assurer la sécurité des usagers et son bon fonctionnement. Le Conseil communal proposait alors de le réfectionner, avant que le caisson ne soit touché.

Le Conseil général acceptait cette réfection à l'unanimité.

5. Demande d'un crédit de fr. 25'000.- permettant le changement des fenêtres de la façade Sud de l'immeuble Pury 3

Ces fenêtres étaient en très mauvais état et leur changement était devenu indispensable.

Le Conseil général acceptait ce changement à l'unanimité.

6. Demande d'un crédit de fr. 39'000.- permettant la rénovation d'un appartement dans l'immeuble Grande rue 45

Suite au départ d'un locataire, il était nécessaire de réfectionner l'appartement en question, qui n'avait pas subi de rénovation depuis la création du bâtiment, afin de pouvoir le proposer à la location.

Le Conseil général acceptait cette rénovation à l'unanimité.

c) Séance extraordinaire du 27 octobre 2011

Présidence : Didier Barth

19 Conseillers généraux présents

1. Rapport du Conseil d'établissement scolaire – Année scolaire 2010-2011

Comme le stipule le règlement du Conseil d'établissement scolaire, ce dernier vous adressait son rapport annuel, sans susciter de remarque du Conseil général.

2. Demande d'un crédit de fr. 69'000.- permettant la création d'une cour d'école et la sécurisation des alentours du collège

Afin d'abandonner l'utilisation de la rue du Collège lors des récréations, le Conseil communal proposait la création d'une cour d'école dans les jardins situés à l'Ouest du collège. Cette demande de crédit incluait également la sécurisation des alentours du collège.

Le Conseil général acceptait cet investissement par 13 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention.

3. Règlement communal relatif à la gestion des déchets

Suite aux modifications de la loi cantonale concernant le traitement des déchets (introduction de la « taxe au sac »), les communes étaient invitées à adopter des réglementations communales au travers d'un règlement relatif à la gestion des déchets.

Le Conseil général acceptait ce nouveau règlement communal à l'unanimité.

4. Règlement d'application du plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

En 2009, le Conseil général adoptait le Plan général d'évacuation des Eaux (PGEE). De manière à pouvoir le mettre en pratique, le PGEE devait être accompagné d'un règlement d'application.

Le Conseil général acceptait ce nouveau règlement communal à l'unanimité.

5. Motion du Parti Socialiste et libre : Grils sur la place du Bugnon

Ce parti proposait au Conseil général une motion chargeant le Conseil communal d'étudier l'installation de grils sur la place du Bugnon.

Le Conseil général acceptait le transfert de cette motion au Conseil communal à l'unanimité.

d) Séance ordinaire du 13 décembre 2011

Présidence : Didier Barth

26 Conseillers généraux présents

1. Budget de l'exercice 2012

Le budget de l'exercice en question se présentait de la manière suivante :

 Dépenses totales :
 fr.
 5'135'355.00

 Recettes totales :
 fr.
 5'125'570.00

 Déficit présumé : fr.
 9'785.00

Il était accepté à l'unanimité par le Conseil général.

2. Plan directeur du réseau d'eau potable

Par le biais de ce document, le Conseil communal faisait le point entre les décisions, réalisation, intentions et projets des dernières législatures afin de définir les investissements futurs et leur degré d'urgence dans leurs réalisations et leurs conséquences financières.

3. Demande de crédits permettant la création d'un jardin du souvenir (fr. 25'800.-) et d'un columbarium (fr. 16'500.-)

Suite à la demande de citoyens et au résultat du sondage effectué à ce propos, le Conseil communal estimait que les deux ouvrages précités répondaient à un réel besoin et proposait au Conseil général de les réaliser.

Le Conseil général acceptait ces investissements à l'unanimité.

4. Demande d'un crédit de fr. 37'000.- permettant la création d'un trottoir éclairé entre Prairie 24 et 30

L'annonce de la création d'une nouvelle habitation dans ce secteur ainsi que le fait que ce tronçon soit trop obscur la nuit venue poussaient le Conseil communal à proposer la création de ce trottoir éclairé.

Le Conseil général acceptait cet investissement à l'unanimité.

5. Demande d'un crédit de fr. 175'000.- permettant la réfection d'un tronçon de route au Voisinage ainsi qu'une partie du Chemin des Creux

Lorsqu'en juin 2011 le Conseil communal proposait la réfection du tronçon de route situé entre Le Voisinage 30 et Martel-Dernier, le Conseil général l'avait acceptée en exigeant toutefois qu'une demande de crédit lui soit ultérieurement présentée permettant de réfectionner la partie du Voisinage la plus endommagée ainsi que le Chemin des Creux.

Le Conseil général acceptait cette nouvelle réfection à l'unanimité, tout en refusant par 7 voix pour, 13 voix contre et 5 abstentions le dépôt d'un postulat demandant au Conseil communal la possibilité d'élargir la route au niveau de l'emposieu du Voisinage.

02 - Administration générale

020 - Administration communale

Par souci de transparence, plusieurs comptes ont été créés afin de différencier les divers éléments. Ainsi, les allocations familiales du personnel de l'administration communale ont été comptabilisées dans le nouveau poste 020.301.05 alors qu'elles étaient incluses auparavant dans les traitements.

Il avait déjà été tenu compte de cette nouvelle manière de procéder lors de l'établissement des comptes 2010, mais pas encore dans le budget 2011, ce qui explique ces différences.

Au niveau des frais de chauffage liés au bureau communal, lors de l'établissement du budget 2011, le Conseil communal avait imaginé connecter ces locaux au réseau de chauffage à distance et changer les fenêtres début 2011, alors que ces travaux se sont effectivement déroulés fin 2011.

Ainsi, les coûts présentés au compte 020.312.00 sont similaires aux frais des exercices précédents et ces modifications auront une incidence dès l'exercice 2012 seulement.

Concernant la location de la photocopieuse, le montant figurant au compte 020.316.01 ne concerne que la photocopieuse de l'administration communale, alors que par le passé, ce poste comprenait également les frais liés à la photocopieuse du collège par exemple.

Tout comme pour les allocations familiales, il avait déjà été tenu compte de cette nouvelle manière de procéder lors de l'établissement des comptes 2010, mais pas encore dans le budget 2011, ce qui explique ces différences.

1 - Sécurité publique

10 - Protection juridique

101 - Justice, divers

Au niveau des consultations juridiques en cours, le Conseil communal vous informe que l'affaire opposant la commune des Ponts-de-Martel à l'entreprise de forage Sif-Groutbor n'a toujours pas trouvé d'issue. Il semble toujours que la situation soit favorable à la commune, mais le Conseil communal attend avec impatience le verdict.

L'affaire opposant la commune aux héritiers de M. Fritz Stengel (exploitation de tourbe) progresse chaque année de quelques pas, sans toutefois que le Conseil communal puisse annoncer une date de fin du dossier, ni l'issue. Un acompte de fr. 6'480.- a été versé à l'avocat défendant les intérêts de la commune, dépense visible au poste 101.318.05.

11 - Police

113 - Police locale

La part sur les amendes de police, compte n°113.441.05, est nettement inférieure au budget ce qui s'explique par un hiver 2010-2011 très clément. Effectivement, les contrevenants aux mesures hivernales constituent la principale cause de sanctions aux Ponts-de-Martel.

14 - Police du feu

140 - Compagnie des sapeurs-pompiers

Le budget fixé pour l'entretien des hydrants au poste n°140.315.07 a été dépassé cette année. Cela vient principalement du fait que le Conseil communal a profité d'une offre très avantageuse et a acquis quatre bornes, afin de remplacer des hydrants centenaires.

2 - Enseignement

D'une manière générale, le chapitre de l'enseignement présente des résultats meilleurs que projetés au budget, mais moins bons que les comptes de l'année précédente. Il serait alors simple de prétendre que cela provient uniquement de la régionalisation de l'école secondaire avec La Chaux-de-Fonds, mais il est trop tôt pour tirer des telles conclusions. Effectivement, au niveau comptable, certains montants concernent encore des situations transitoires et la régionalisation de l'entier de l'école obligatoire bouleversera encore ce chapitre à l'avenir.

20 - Jardin d'enfants

200 - Ecole enfantine

Au niveau de la caisse de pensions des enseignants, le compte n°200.304.00 comporte désormais uniquement les cotisations, alors que la subvention cantonale est comptabilisée dans le nouveau compte n°200.461.02. Auparavant, les cotisations et subventions étaient imputées dans le même compte.

Il avait déjà été tenu compte de cette nouvelle manière de procéder lors de l'établissement des comptes 2010, mais pas encore dans le budget 2011, ce qui explique ces différences.

Lors des réflexions menées par rapport à la régionalisation de l'entier de l'école obligatoire, le Conseil communal a constaté qu'aucun montant n'était imputé à l'école enfantine concernant l'utilisation du Centre polyvalent du Bugnon. Afin d'obtenir une situation la plus claire et correcte possible, le nouveau compte n°200.316.05 a été créé afin de tenir compte de ce manquement. Les fr. 3'000.- visibles à ce poste représentent 30 élèves à fr. 100.-.

Au chapitre des autres recettes, compte n°200.439.00, les salaires versés à une enseignante ayant fait recours à son licenciement et dont le procès a finalement donné raison à la commune des Ponts-de-Martel, ont été remboursés. A noter que la part de ces traitements subventionnée par le canton devra être restituée à l'Etat, mais cela aura lieu durant l'exercice 2012.

21 - Ecoles publiques

210 - Ecole primaire

Lors de l'établissement du budget 2011, il n'était pas encore connu le fait que les enseignantes du collège des Petits-Ponts rejoindraient l'école primaire des Ponts-de-Martel en août 2011, ce qui explique le surcoût au compte « 210.302.00 – Traitements du corps enseignant ».

Au niveau de la caisse de pensions des enseignants, identiquement à l'école enfantine, le compte n°210.304.00 comporte désormais uniquement les cotisations, alors que la subvention cantonale est comptabilisée dans le nouveau compte n°210.461.01. Auparavant, les cotisations et subventions étaient imputées dans le même compte.

Il avait déjà été tenu compte de cette nouvelle manière de procéder lors de l'établissement des comptes 2010, mais pas encore dans le budget 2011, ce qui explique ces différences.

Comme dit précédemment, la fermeture du collège des Petits-Ponts n'était pas connue lors de l'établissement du budget 2011. De ce fait, il ne prévoyait pas la facturation de l'écolage de l'ensemble des élèves de Brot-Plamboz pour 4,5 mois à cette commune (frais effectifs moins les frais de transport), ce qui a effectivement été le cas.

211 - Ecole secondaire

Le compte « 211.452.02 – Particip. autre commune transp. enfants » contient la participation versée par ville de La Chaux-de-Fonds aux frais de transport des enfants des environs. Cette participation s'éteindra lors de la régionalisation de l'entier de l'école obligatoire en 2012, puisque chaque commune prendra à sa charge les frais de transports de ses élèves.

3 - Culture - loisirs - sports

34 - Sports

340 - Activités générales

Les recettes relatives aux locations du Centre polyvalent du Bugnon respectent la moyenne de ces dernières années. Elles sont toutefois moins élevées qu'en 2010, car des camps habituels ne se sont malheureusement pas déroulés aux Ponts-de-Martel cette année. A noter toutefois que les organisateurs de ces derniers ont d'ores et déjà annoncé leur retour dans notre centre en 2012.

39 - Eglises

390 - Paroisse protestante

Etant donné que le chauffage électrique du Temple n'a été remplacé qu'en novembre 2011 par le chauffage à distance, le solde du compte « 390.312.00 – Chauffage des locaux » n'est pas aussi élevé que prévu alors que les frais liés à l'électricité le sont plus. Pour rappel, grâce à la connexion de ce bâtiment au réseau de chauffage à distance, il sera possible de différencier les coûts du chauffage de la facture d'électricité.

4 - Santé

46 - Service médical des écoles

Au niveau de la médecine scolaire, la diminution des charges s'explique par le fait que les enfants de l'école secondaire passent leur visite médicale à La Chaux-de-Fonds (ce qui est refacturé à la commune des Ponts-de-Martel au travers de l'écolage). Ainsi, le solde du compte « 460.301.02 – Médecine scolaire, visites sanitaires » ne concerne que les élèves des écoles enfantine et primaire.

5 - Prévoyance sociale

53 - Autres assurances sociales

Comme en 2010 déjà, la part aux établissements spécialisés AI (compte n°530.361.00) a pratiquement quadruplé par rapport au passé. Cette augmentation provient d'une modification de la loi cantonale sur l'organisation scolaire. Avant le 1^{er} janvier 2010, les communes participaient à hauteur de fr. 10.- par élève et par jour d'école. Depuis cette date, la loi prévoit que cette participation soit désormais

égale au coût moyen d'un élève en âge de scolarité obligatoire et quatre enfants sont concernés aux Ponts-de-Martel.

Le montant prévu au budget pour ce poste n'a pas été correctement estimé.

54 - Protection de la jeunesse

540 - Structure d'accueil de la petite enfance

La part communale versée à la crèche ponlière est malheureusement en forte augmentation. Plusieurs raisons expliquent cela dont le prix par enfant, fixé par les autorités cantonales compétentes bien plus élevé que celui appliqué à l'ancienne structure qui bénéficiait de conditions exceptionnellement favorables. La capacité d'accueil est également un autre facteur influençant ce montant, puisque la nouvelle crèche accueille davantage d'enfants.

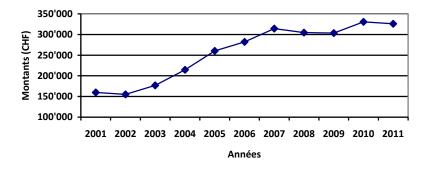
Le Conseil communal reste toutefois attentif à ces dépenses et collabore étroitement avec les responsables de cette structure d'accueil. A noter encore que le revenu de la plupart des parents plaçant leurs enfants en crèche est modeste, ce qui induit une forte participation de notre commune.

Ce compte comporte également la part communale pour des enfants ponliers placés dans des crèches d'autres localités.

58 - Action sociale

Alors que depuis de nombreuses années, le Conseil communal déplore l'augmentation quasi constante des coûts de l'aide sociale, il est à noter qu'en 2011, ces frais ont très légèrement diminué.

Voici un graphique représentant le montant de la part communale à l'aide sociale ces dix dernières années :



Le solde du compte lié aux allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative (poste n°589.361.00) présente un large dépassement du budget. Outre le fait que les autorités cantonales se sont trompées dans leurs prévisions (budget cantonal : fr. 495'000.-, montant cantonal effectif : fr. 1'365'000.-!), cela s'explique également par le fait qu'en 2011 ont été imputés des rattrapages 2009 et 2010.

6 - Trafic

62 - Routes communales

Le local situé dans le sous-sol du collège et qui abritait une station électrique du Groupe E a été réaménagé pour une utilisation par les employés communaux. La

modification du réseau électrique de ce local s'est avérée plus complexe que prévu, expliquant ainsi le dépassement du budget alloué à l'entretien des locaux (compte n°620.314.00).

Le montant prévu pour l'entretien des routes communales (poste n°620.314.01) est lui aussi dépassé. Effectivement, un mur de soutien de la Route de la Roche a été endommagé et a dû être réparé dans les plus brefs délais. La participation de l'assurance lors de ce sinistre est visible dans le compte « 620.439.00 – Autres recettes ».

7 - Environnement

70 - Approvisionnement en eau

700 - Service des eaux

Depuis 2009, nous devons malheureusement faire face à des années très sèches, ce qui explique en partie les résultats navrants de ce chapitre ces derniers exercices.

Afin de rétablir la situation et parvenir à un autofinancement du service des eaux, le Conseil communal a effectué de lourds travaux aux captages communaux durant l'automne 2011 pour pouvoir récupérer un maximum d'eau provenant des sources communales. Le tarif de vente d'eau a une nouvelle fois été augmenté en décembre 2011 et de nombreuses fuites réparées.

Ces mesures n'étant intervenues qu'en fin d'exercice, elles porteront leurs fruits dès 2012. Cependant et fait encourageant, le déficit du service des eaux ne s'élève « que » à fr. 23'799.97 (compte n°700.480.01).

Ce résultat est réjouissant car il fait suite également au remboursement obligatoire (fr. 20'700.- en 2011) de la dette contractée par le service des eaux vis à vis du ménage communal suite aux résultats négatifs 2009 et 2010 (compte n°700.380.01). Ainsi, une fois la dette remboursée, le réseau amélioré, le tarif de vente d'eau adapté, ce service devrait retrouver une situation financière saine.

71 - Protection des eaux

Le budget alloué à la consommation d'eau de la station d'épuration a malheureusement été dépassé (poste n°710.312.01). L'importante fuite interne explique cela, mais également le fait que les prévisions ont été sous-évaluées.

Le véhicule du fontainier donne du souci au Conseil communal. Il a fallu notamment investir une somme importante à la remise à niveau de sa mécanique et de sa carrosserie afin de pouvoir l'expertiser. Selon le mécanicien en charge de son entretien, cette voiture devrait tenir jusqu'au prochain contrôle technique, ce que le Conseil communal espère.

Au contraire du service des eaux, le chapitre lié à la protection des eaux est financièrement sain comme en témoigne l'attribution à la réserve pour fr. 1'003.34 qu'il a été possible d'effectuer cette année (compte n°710.380.00).

72 - Traitement des déchets

720 – Déchets ménages

Le Conseil communal a fait l'acquisition pour la déchetterie intercommunale du Voisinage d'une benne permettant de récolter les déchets encombrants. Cet achat a été imputé au compte « 720.311.00 — Achat matériel », permettant ainsi de récupérer la TVA, puisque ce chapitre y est soumis.

La participation de la commune de Brot-Plamboz à cet achat est visible au compte « 720.452.02 – Dédommagement Brot-Plamboz » qui comporte également les frais liés aux déchets encombrants récoltés hors des ramassages habituels. Cette situation ne se représentera plus, étant donné que les tournées pour ce type de déchets ont été supprimées.

Ce chapitre se solde par un prélèvement à la réserve de fr. 14'877.43, ce qui n'est toutefois pas alarmant puisque le financement de la gestion des déchets est totalement revu depuis 2012 et que la réserve s'élevait, avant cette opération, encore à fr. 57'628.24.

79 - Aménagement

Un habitant des Ponts-de-Martel avait bénéficié, dans les années 1940, lors de la construction de sa maison, de subventions fédérales, cantonales et communales concernant des mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles.

Cette personne étant malheureusement décédée, la loi prévoit le remboursement de ces subventions par le nouveau propriétaire, ce qui explique le montant de fr. 6'000.-visible au compte « 792.436.05 – Remboursement subvention ».

8 - Economie publique

86 - Energie

860 - Service de l'électricité

La ristourne reçue du Groupe E, visible au compte n°860.410.01, se base toujours sur la consommation de l'année précédente. Ainsi, le montant reçu en 2011 correspond à une consommation de 4'974'119 kWh en 2010. Elle est moins importante que la somme reçue en 2010 basée sur une consommation de 5'532'383 kWh en 2009, ce qui s'explique simplement par la différence de consommation.

862 – Chauffage à distance

Il s'agit d'une nouvelle rubrique permettant de comptabiliser clairement les frais payés par la société de chauffage à distance à la commune lorsque les employés communaux travaillent pour cette dernière (compte n°862.434.00). Ces frais étaient auparavant inclus dans les traitements des employés communaux.

Il avait déjà été tenu compte de cette nouvelle manière de procéder lors de l'établissement des comptes 2010, mais pas encore dans le budget 2011, ce qui explique ces différences.

9 - Finances et Impôts

90 - Impôts

Au niveau de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la progression attendue par rapport à l'exercice précédent n'a pas eu lieu, au contraire. Effectivement, le compte n°900.400.00 présente un solde de fr. 1'757'200.65, soit fr. 45'044.10 de moins qu'en 2010, lorsque son solde atteignait fr. 1'802'244.75.

Le Conseil communal a eu l'occasion de constater un comportement identique dans d'autres communes et au niveau cantonal également. La baisse de la population des Ponts-de-Martel de 12 personnes en 2011 contribue sans doute à ce phénomène. Certainement que la répercussion des allègements fiscaux consentis par le canton n'est également pas étrangère à cela et s'est ressentie beaucoup en 2011, car la commune des Ponts-de-Martel compte de nombreuses familles aux revenus modestes et ce sont ces dernières qui bénéficient justement de ces allègements.

Dans les nouveaux arrivés dans notre localité en 2011 figure un grand nombre de personnes au bénéfice d'un permis d'établissement B, donc imposés à la source au niveau des impôts.

Cela se traduit par un montant en nette augmentation au niveau du compte n°900.400.10.

Suite à la modification le 1^{er} septembre 2010 de la loi cantonale sur les contributions, un pot commun a été créé dans le canton permettant d'assurer aux communes neuchâteloises les recettes fiscales liées aux personnes morales basées sur la moyenne des impôts perçus de 2005 à 2009. Fort heureusement pour la commune des Ponts-de-Martel, ces cinq années de référence comportaient encore les rentrées de l'entreprise Dubey & Schaldenbrand. Cette redistribution est visible au compte n°900.462.00 et s'élève pour 2011 à fr. 155'012.-. Ce système est en fonction jusqu'en 2013.

COMPTES DU BILAN

B1 - Actif

B10 - Disponibilités

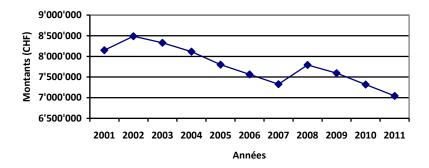
En observant les totaux de ce chapitre, on peut constater que les liquidités s'épuisent puisqu'elles s'élevaient à fr. 245'415.67 au 1^{er} janvier 2011, puis à fr. 46'197.09 à fin décembre 2011. Effectivement, passablement de crédits, acceptés par votre autorité, ont été financés par le ménage communal, sans contracter de nouveaux emprunts.

B2 - Passif

B22 – Dettes à moyen et long termes

En observant les totaux de ce chapitre, on constate que la dette totale de la commune des Ponts-de-Martel a à nouveau diminué. Le graphique ci-après indique l'évolution de cette dette totale durant les dix dernières années avec une

augmentation significative en 2008 due à l'emprunt effectué dans le but de viabiliser le quartier des Prises :



B28 – Engagements envers financements spéciaux

B280 - Réserves affectées

Comme décrit dans la section « 72 - Traitement des déchets » du présent rapport, la « Réserve ramassage déchets » (compte n°B280.72) s'élevait, début 2011, à fr. 57'628.24. Afin d'équilibrer le chapitre 72, il a été nécessaire de prélever fr. 14'877.43, portant ainsi le nouveau solde à fr. 42'750.81.

La nouvelle gestion des déchets introduite dès 2012 ne fait pratiquement plus appel à cette réserve. De ce fait, le Conseil communal a eu l'autorisation du service cantonal des communes de prélever fr. 35'000.- de cette réserve afin d'amortir l'investissement lié à la création de la déchetterie intercommunale du Voisinage, ce qui a sensiblement diminué la taxe de base en vigueur dès 2012.

CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

Financement

Des investissements nets d'une valeur totale de fr. 369'594.50 auxquels on ajoute le déficit d'exercice de fr. 14'511.83 moins les amortissements effectués pour fr. 256'155.- amènent à une insuffisance de financement de fr. 127'951.33.

Reprise du résultat du compte de fonctionnement

Dans cette rubrique est visible le fait qu'aucun amortissement supplémentaire n'a pu être effectué en 2011, tout comme l'année précédente.

CONCLUSIONS

Malgré nos craintes lors de l'établissement du budget de l'exercice 2011, vous pouvez constater que le Conseil communal a su maîtriser les postes qui pouvaient l'être. Même s'il est légèrement négatif, nous nous réjouissons de ce résultat d'exercice obtenu

malgré le peu de rentrées fiscales des personnes physiques notamment, ainsi que l'absence, comme lors de l'exercice précédent, d'un montant issu de la péréquation verticale.

A la lecture de ce rapport, vous pouvez constater que le Conseil communal, avec le peu de moyens dont il dispose, a réussi à continuer de diminuer la dette totale de la commune des Ponts-de-Martel, tout en investissant dans l'entretien du patrimoine et tout en présentant un résultat d'exercice quasi équilibré.

Le Conseil communal estime que ces trois éléments sont capitaux et espère que cette politique sera reprise par les nouvelles autorités communales, afin que notre commune continue de bénéficier d'une situation financière saine et d'infrastructures de bonne qualité.

En résumé, le résultat de l'exercice 2011 se présente ainsi :

Total des dépenses : fr. 5'206'169.36
Total des recettes : fr. 5'191'657.53 **Excédent de dépenses :** fr. 14'511.83



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 5 avril 2012,

vu la loi sur les communes,

vu le rapport de la commission financière,

sur proposition du Conseil communal

Arrête:

Article premier: Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de

l'exercice 2011, qui comprennent :

a) le compte de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges fr. 5'206'169.36 Revenus 5'191'657.53 fr.

Excédent de charges fr. 14'511.83

b) le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses fr. 494'676.85 Recettes fr. 125'082.35 **Investissements nets/augmentation** fr. 369'594.50

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier se présentent ainsi:

Dépenses fr. 291'754.70 Recettes 106'386.00 fr. **Investissements nets/augmentation** fr. 185'368.70

d) le bilan au 31 décembre 2011

Article 2: La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2011 est approuvée.

Article 3: Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis avec un

exemplaire des comptes, au service des communes.

Les Ponts-de-Martel, le 24 avril 2012

Au nom du CONSEIL GENERAL,

Le Président, Le secrétaire,

Didier Barth Jean-Maurice Kehrli